

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – - CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : PAIEMENT HEURES NAP

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des NAP, des conventions ont été signées le 5 janvier 2015. La nature de ces activités :

- atelier de lecture et écriture par Madame Stéphanie ROUYER du 6 janvier 2015 jusqu'au 19 juin 2015
- pratique et fabrication de jeux de sociétés par Monsieur Driss LOUKILI du 6 janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une indemnité horaire de 40€ à chacun de ces intervenants, à savoir :

40 € pour l'intervention du 1^{er} juin 2015 de Mme ROUYER (solde des interventions)

760€ pour les interventions du 06 janvier au 30 juin 2015 pour Monsieur LOUKILI (19)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Accepte de verser des indemnités à :

- Madame Stéphanie ROUYER	40€
- Monsieur Driss LOUKILI	760€

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015

Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : PROLONGATION CONTRAT ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 10 juin 2015, il avait été approuvé la création d'un contrat pour un adjoint d'animation contractuel à l'accueil de loisirs du 13/07/2015 au 21/08/2015. Compte tenu du mini camp qui se déroulera du 24 au 26/08/2015 et l'emménagement de l'accueil de loisirs à prévoir du 27 au 31 août 2015,

Monsieur le Maire propose de prolonger ce contrat du 22/08 au 31/08/2015 inclus, dans les mêmes conditions que le contrat signé précédemment, à savoir :

- cet agent effectuerait 31h50 hebdomadaires du 22/08/2015 au 31/08/2015, il serait nommé adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, contractuel et serait rémunéré à l'IM 321, l'IB 340, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle3. Les congés payés seront réglés avec le salaire (10% du salaire brut).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte la prolongation de ce contrat, du 22 août 2015 au 31 août 2015 inclus, dans les conditions citées ci-dessus.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015
Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : SUBVENTION P L U

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 janvier 2015, le Conseil Municipal avait approuvé le choix de la Commission d'appel d'offres en retenant l'Agence Actions Territoires à Montpellier pour l'exécution du marché :

- révision générale du POS pour transformation en PLU
pour un montant H.T. de 39 225€ H.T.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander une subvention à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à demander à l'ETAT, dans le cadre de la DETR 2015, une subvention pour la réalisation de l'étude « révision générale du POS pour transformation en PLU ».

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015
Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015
Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : CAHM : GROUPEMENT DE COMMANDE TRANSPORT

Un groupement de commandes a été constitué depuis quelques années pour le transport périscolaire des élèves des écoles de la CAHM vers les équipements aquatiques communautaires d'Agde et de Pézenas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAHM va renouveler son marché pour la rentrée scolaire 2015-2016 et souhaiterait savoir si la Commune adhérerait à nouveau à ce groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte d'adhérer, comme les années passées, à ce groupement de commande communautaire.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015

Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : AVENANT REGIE ALSH : CARNET DE QUITTANCES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le recouvrement des produits de la régie du Centre de Loisirs s'effectue par tickets numérotés (deux tarifs différents : avec carte CAF 0.20€ le ticket et sans carte 2.50€ le ticket)

Il propose que ce recouvrement s'effectue par la délivrance d'une quittance par carnet à souches à compter de ce jour. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Accepte cette proposition.

Dit que le recouvrement des droits pour l'Accueil de Loisirs se fera à l'aide de quittance par carnet à souches à compter de ce jour.

Dit que les carnets de tickets numérotés restants seront détruits

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015

Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : DENOMINATION CHEMIN

Monsieur le Maire propose de nommer le chemin allant du CD 161 aux bâtiments cadastré AP 269 « chemin de la Grange des Filles ».

Il dépose sur le bureau le plan de situation de ce chemin et demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette dénomination.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve cette nouvelle dénomination.
Autorise Monsieur le Maire à aviser tous les services concernés.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015

Date d'affichage : 20.08.2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 19 août à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard –CROS Roland – RUFF Denis - GARCIA François – CHAUVEAU Cédric – SERRANO Céline - VIDAL Micheline

Absents excusés : ARNAUD Martine - GUIBERT Michel – CELLINI Bruno - GAY Virginie – OZERAY Séverine

Pouvoirs : CELLINI Bruno à SERS Jean-Charles
GUIBERT Michel à CHRISTOL Bernard

OBJET : MISE EN NON VALEUR BUDGET EAU

Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait annuler plusieurs produits irrécouvrables pour le budget eau/assainissement :

- montant des titres non recouvrables 337.90€

Ces titres correspondent aux factures d'eau et assainissement de redevables soit habitant à l'étranger, soit de redevables non solvables soit de sommes inférieures au seuil de poursuites.

Les services de la Perception ayant employé tous les moyens possibles sans résultat, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer le bordereau de mise en non valeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer le bordereau de mise en non valeur pour un montant de 337.90€.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 13.08.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 20.08.2015

Date d'affichage : 20.08.2015